

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 15 novembre 2022

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N.– DUQUESNOY A.
Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET : SIAVED – convention d'apport des déchets

Suite à l'intervention d'un archiviste du CDG59, il est nécessaire de procéder à l'élimination d'une partie des archives communales. M. le Maire souhaite conventionner avec le SIAVED de Douchy-les-Mines pour les incinérer. Le montant de la prestation est fixé à 130 € HT/tonne. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à conventionner avec le SIAVED de Douchy-les Mines pour procéder à l'élimination d'une partie des archives communales, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 29 novembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **01 DEC., 2022**

Et de la publication le **01 DEC. 2022**

